



WWF® *for a living planet*®



TERMES DE REFERENCE

ELABORATION D'UN DOCUMENT DE STRATEGIE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA CHAINE DES VALEURS DE LA FILIERE HUILE DE PALME DANS LA ZONE DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC)

Le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) cherchent à finaliser une mission de consultation pour l'élaboration et la rédaction d'un document de stratégie régionale de développement durable de la chaîne des valeurs Huile de Palme dans la zone CEEAC.

1. Contexte et justification

Les pays du bassin du Congo font face à de multiples défis parmi lesquels figurent : (i) la nécessité de réduire la pauvreté ; (ii) le besoin d'une croissance économique forte et (iii) la priorité de garantir la sécurité alimentaire, tout en maintenant les capacités de production de biens et services écosystémiques de leurs environnements, et en particulier de leurs forêts.

Le secteur agricole constitue une importante source de richesse. Il contribue à hauteur de 21% à la formation du Produit Intérieur Brut régional. Les cultures vivrières représentent plus de 45% du PIB agricole, contre 25% pour les cultures industrielles, 15% pour l'élevage et la pêche et 20% pour la foresterie. Les produits de cueillette, notamment les produits forestiers non ligneux constituent une source inestimable d'alimentation des populations. Le potentiel agricole de l'Afrique Centrale figure au premier plan des richesses du continent. Région charnière du continent, l'Afrique Centrale, à travers le bassin du Congo, détient 19% des forêts tropicales du monde. La région dispose en outre de : 1773 km³ de ressources en eaux renouvelables ; 261 millions de terres arables ; et 135,5 millions de pâturage, encore largement sous exploités. A cela s'ajoute une diversité de zones agro-écologiques favorables à une large gamme de productions agricoles telle que la production de l'huile de palme.

Le bassin du Congo est ainsi devenu l'une des destinations africaines privilégiées pour les investisseurs, et ce pour plusieurs raisons : (i) des conditions agro-climatiques favorables à la culture du palmier à huile, un foncier relativement bon marché et supposé disponible ; (ii) une main d'œuvre bon marché ; (ii) un déficit en huile de palme alimentaire dans la sous-région, etc.

En effet, on assiste ces dernières années à une croissance de la demande mondiale en huile de palme illustrée par le gain des parts de marché importantes au détriment des autres huiles végétales moins accessibles et plus chères. Le dynamisme de la consommation mondiale est soutenu par la croissance importante de la consommation dans les économies émergentes où l'huile de palme est surtout utilisée comme huile de friture (Chine, Indonésie, Inde et d'autres pays d'Asie), matière première pour les industries cosmétiques, mais aussi comme nouvelles perspectives en matière de biodiesel (pays d'Amérique Latine, dont le Brésil et la Colombie). On constate une expansion des plantations de palmiers à huile en Afrique Centrale et de l'Ouest avec de potentielles conséquences sociales et environnementales néfastes que sont : (i) la déforestation ; (ii) la perte de biodiversité et de zones à haute valeur de conservation ; (iii) la dégradation des sols ; (iv) la pollution, les conflits fonciers ; (v) l'émission de gaz à effet de serre et ; (vi) l'appauvrissement et le déplacement des populations locales, etc.

Au mois de septembre 2013, le WWF a été convié à un atelier organisé à Douala par la CEEAC pour l'examen et la validation du Programme Régional d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN). Les conclusions de l'atelier ont fait état, pour la composante relative à la promotion des filières stratégiques pour la sécurité alimentaire, de la nécessité d'une collaboration entre la CEEAC et le WWF pour la formulation d'un plan stratégique de promotion de la filière huile de palme dans la zone CEEAC. Ainsi donc, conformément à sa politique de conservation initiée dans le cadre de son programme régional sur la filière huile de palme et sur la base des recommandations issues de l'atelier de Douala, une délégation de WWF a été reçue le 22 mai 2014 par le Secrétaire Général de la CEEAC. Cette rencontre a permis aux deux institutions d'aborder la question relative à l'élaboration à la rédaction d'un document de stratégie régionale de développement durable de la chaîne des valeurs de la filière huile de palme et d'envisager un meilleur cadre de collaboration permettant de mettre cet outil à la disposition des pays membres de la CEEAC afin d'orienter les décisions vers un développement responsable et durable de la filière.

Le 2 septembre 2015, la CEEAC et le WWF ont signé un protocole d'accord de partenariat dont la priorité consiste à la réduction de l'empreinte écologique de la filière huile de palme à travers l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie régionale de développement durable de la filière huile de palme dans les pays membres de la CEEAC.

En prélude à ce document de stratégie régionale, le WWF a initié en 2016 deux études qui sont d'une importance capitale dans le processus d'élaboration et de rédaction du document de stratégie. Il s'agit (i) d'une étude diagnostique et prospective régionale sur la filière huile de palme et (ii) d'une revue légale et institutionnelle régissant la filière en zone CEMAC. Selon les simulations faites sur la base des résultats de l'étude diagnostique et prospective en tenant compte de la productivité moyenne actuelle d'huile de palme brute en Afrique centrale, la superficie requise pour satisfaire la demande régionale de 4,7 million de tonnes d'huile de palme brute à l'horizon 2035 sera de 4,5 million d'hectares (majoritairement en zone de forêt) contre 2,6 million d'hectares pour une demande régionale de 2,5 million tonnes d'huile de palme brute en 2015.

Afin de limiter la conversion de vastes superficies des zones à haute valeur de conservation en plantations de palmier à huile, la CEEAC et le WWF cherchent un consultant afin d'élaborer une stratégie régionale de développement durable de la chaînes des valeurs huile de Palme pour les Etats membres à partir de la revue des deux résultats précédemment cités.

La stratégie à mettre en place vise l'opérationnalisation de l'un des axes stratégiques de la politique agricole commune (PAC) de la sous région qui porte sur la conservation des ressources naturelles dont la forêt et la biodiversité. Cette conservation de la biodiversité en lien avec le développement économique est dorénavant encadré par plusieurs décisions des Chefs d'Etat des Etats membres de la Communauté dont la Décision N°25/CEEAC/CCEG/XVI/15 du 25 mai 2015 portant approbation de la Déclaration des Ministres de la CEEAC sur le développement et la promotion de l'économie verte en Afrique Centrale et la Décision N°35 portant adoption des programmes sectoriels de l'économie verte en Afrique centrale. Parmi ces programmes figure le programme sur l'éco-agri-business dont l'éco production de l'huile de palme en Afrique centrale.

2. Objet principal de la mission

L'objectif général de la mission est d'élaborer et de rédiger un document de stratégie régionale de développement durable de la chaîne des valeurs huile de palme en Afrique centrale (zone CEEAC) permettant de satisfaire la demande régionale en huile de palme tout en préservant les écosystèmes sensibles et protégés.

Pour ce faire, la stratégie devra prendre en compte les principes et les critères de la norme « Roundtable for Sustainable Palm Oil » (RSPO) ou (« Table ronde pour une Huile de Palme Durable ») qui est la norme de durabilité internationalement reconnue pour l'huile de palme.

3. Les tâches du consultant

Le consultant devra :

- Identifier les problèmes et contraintes qui entravent le bon développement de la chaîne des valeurs de la filière huile de palme au niveau de la sous-région et au niveau de chaque pays membre de la CEEAC sur la base des résultats de l'étude diagnostique et prospective ; et de la revue légale et institutionnelle, réalisées par WWF ;
- Proposer des stratégies d'intervention pour chaque maillon de la filière ainsi que les bonnes pratiques agricoles, environnementale et sociales (principes et critères RSPO) qui y correspondent ;
- Elaborer des plans d'actions en tenant compte de tous les paramètres techniques, réglementaires et institutionnels de la production et de la consommation de chaque pays membre en vue du développement de la filière et dans la perspective d'une production de 5 million de tonnes d'huile brute de palme (CPO) à l'horizon 2035 tout en restant dans la limite des concessions industrielles déjà allouées dans la sous-région jusqu'en fin 2012 et proposer un budget y afférent ;
- Définir et proposer les modalités (techniques, organisationnelles) de mise en œuvre des plans d'actions au niveau régional et au niveau de chaque pays membre ;

- Elaborer à partir des segments de la chaîne des valeurs des fiches de projets/programmes exécutables avec des cotations bien définies.

4. Méthode

Le consultant devra tenir compte des recommandations suivantes dans la réalisation de sa mission:

- Recherche documentaire et informations complémentaires sur les différents axes de la mission ;
- Rencontres avec les parties prenantes, y compris les autorités politiques, administratives ainsi que les personnes ressources concernées par la filière huile de palme;
- Consultation des partenaires techniques ou des institutions de recherche impliquées dans le développement de la filière huile de palme ;
- Entretiens avec les agro-industries, les petits producteurs, les communautés locales, la société civile et les autorités coutumières afin de recueillir leurs perceptions des différentes réglementations concernant la filière ;
- Elaboration des différents livrables repris dans la rubrique « résultats attendus » ;
- Présentation de l'avant-projet de document de stratégie (document provisoire) sous forme d'atelier d'une journée à organiser par le consultant au siège de la CEEAC pour recueillir les observations et contributions des parties prenantes en vue de son amélioration ;
- Facilitation de l'atelier régional organisé par la CEEAC et WWF pour la présentation du projet de document de stratégie en vue de sa validation par les pays membres de la CEEAC.

5. Résultats Attendus

le document de stratégie régionale de développement durable de la chaîne des valeurs - huile de palme en Afrique Centrale est élaboré et adopté par les parties prenantes.

Pour cela, le document de la stratégie régionale de la chaîne des valeurs devra tenir compte des produits suivants:

- les problèmes et contraintes techniques, réglementaires, institutionnelles, organisationnelles, socioéconomiques et environnementales qui entravent le bon développement de la chaîne des valeurs de la filière dans la zone CEEAC sont mis en évidence;
- les axes stratégiques sont présentés
- les stratégies d'intervention pour chaque maillon de la filière intégrant les bonnes pratiques qui conviennent sont déterminées;
- Les plans d'actions ou le cadre opérationnel clairs pour la région et les pays, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre sont établis;
- Les dispositifs d'accompagnement et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie sont clairement définis.

6. Durée de l'étude

La durée prévue pour l'élaboration et la rédaction du document de stratégie est de quarante-cinq (45) jours calendaires à compter de la signature du contrat. Le calendrier et la répartition des activités seront laissés à l'initiative du consultant bénéficiaire de l'allocation. Toutefois, il appartiendra au consultant bénéficiaire d'harmoniser la méthodologie à suivre pour les analyses, les recherches et les résultats.

7. Qualification, compétences, connaissances et expériences requises

Le Consultant doit avoir le profil ci-après :

- Formation universitaire supérieure (BAC + 4 au moins) dans le domaine agro-économique;
- Au moins 10 années d'ancienneté dans ce domaine;
- Au moins une référence avérée dans l'élaboration et la rédaction d'un document de stratégie national/régional d'une filière agricole ;
- Avoir une parfaite connaissance de la chaîne des valeurs de la filière huile de palme et des principes et critères de la norme RSPO;
- Avoir une bonne connaissance des contextes socioéconomique et écologique de la zone CEEAC ;
- Bonne maîtrise des outils et techniques d'analyse économétrique ;
- Bonne maîtrise du français et de l'anglais;
- Excellente capacité de synthèse;
- Une connaissance des enjeux du développement durable de la filière huile de palme au niveau global et régional serait un atout.

8. Clause de confidentialité

Le consultant ne saurait utiliser ou divulguer les informations reçues du WWF ou d'autres sources obtenues dans le cadre de sa mission sans une autorisation préalable écrite de ces derniers.

9. Composition et soumission du dossier

- Un Curriculum Vitae (CV) ;
- Une offre technique explicitant la compréhension de la mission et la description de la manière de la conduire ;
- Une offre financière détaillée, mentionnant les prix unitaires et quantités proposées ainsi que le coût de la journée de l'atelier de l'avant-projet du document de stratégie au siège de la CEEAC;
- Un chronogramme du déroulement de la mission.

Les dossiers Complets de candidature doivent être déposés au plus tard le 31 août 2016 à l'adresse suivante :

WWF Regional Office for Africa (ROA), Yaounde Hub

Immeuble Panda, Bastos

Rue la Citronnelle

BP 6776 Yaoundé

République du Cameroun

Tél.: (+237) 222 21 70 84 /83

Fax.: (+237) 222 21 70 85

Site Web: www.panda.org

Ou à l'adresses électronique : recruit-cam@wwfcam.org avec copie à lmiaro@wwfafrica.org

Avec la mention :

Offre de service pour l'élaboration et la rédaction du document de stratégie régionale de développement durable de la chaine des valeurs de la filière huile de palme dans la zone CEEAC.